

A

MONSIEUR LE PREFET de L'ISERE

Direction des Relations avec les Collectivités
Droits des sols et animation juridique

ENQUETE PARCELLAIRE

en vue de délimiter la liste des parcelles à exproprier
conjointe avec l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant
- la réalisation d'une **aire de grand passage** sur le site dit du « Pont Barrage »
sur les communes de **Saint-Egrève** et du **Fontanil-Cornillon**,
- la création de servitudes administratives de réseaux et d'accès

PROCES VERBAL ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Commissaire Enquêteur : Penelope VINCENT-SWEET

1 RAPPEL DU PROJET

L'objet de cette enquête est le projet de réalisation par Grenoble Alpes Métropole (GAM) d'une aire de grand passage pour les gens du voyage sur le site dit du Pont Barrage, sur les communes de Saint-Egrève et du Fontanil-Cornillon. La réalisation d'une aire de grand passage pouvant accueillir jusqu'à 200 caravanes s'inscrit dans les obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) de l'Isère établi en 2002 et actualisé en 2010.

Par délibération du 13 février 2015, la Métropole a engagé les études pour la réalisation de cet aménagement au lieu-dit du Pont Barrage sur les communes de Saint-Egrève et du Fontanil-Cornillon. Afin de s'assurer de sa mise en œuvre, la Métropole a pris la décision de principe de lancer un procédure d'utilité publique.

2 BILAN DE L'ENQUETE

L'enquête unique a eu lieu en mairies de Saint-Egrève et du Fontanil-Cornillon (le siège) du 25 octobre au 27 novembre 2017.

L'affichage et la publicité de l'enquête ont été fait dans les règles avec une bonne couverture d'affichage et des annonces sur les sites internet des communes et de la Métropole.

Les 5 permanences, 3 au Fontanil-Cornillon et 2 à Saint-Egrève, se sont déroulées sans incident. 7 personnes ont consigné leurs observations sur les registres, deux lettres sont arrivées au siège de l'enquête, 5 courriels et deux contributions sur le site de la Métropole ont été reçus.

Le rapport complet de l'enquête, des observations et des autres renseignements recueillis se trouve dans un document séparé.

3 LES NOTIFICATIONS INDIVIDUELLES

COURRIERS AUX PROPRIÉTAIRES

Deux propriétaires sont concernés par les servitudes, AREA et EDF, mais seul EDF est concerné par l'expropriation. Les courriers ont été envoyés le 5 octobre, chaque fois en double à leur adresse à Grenoble ou Lyon, et au siège à Paris. Les deux courriers pour Paris sont revenus « destinataire inconnu ». La nouvelle adresse pour EDF a été trouvée et le courrier a été ré-envoyé le 18 octobre. L'adresse a été mise à jour dans les dossiers d'enquête. Par précaution, les courriers non-distribués ont été affichés dans les deux mairies pendant toute la durée de l'enquête.

AREA a renvoyé le questionnaire inclus dans le courrier.

L'état des courriers est résumé ci-dessous :

AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE
suivi des courriers de notification d'enquête parcellaire

Terrier	NOM	Adresse	date envoi notification	date réception des notification
10	EDF	37 rue diderot c alpes dauphiné 38000 grenoble	05/10/2017	09/10/2017
10	EDF	2 rue Louis Murat 75008 Paris	05/10/2017	Non réceptionné pour mention destinataire inconnu à l'adresse
10	EDF	siège social 22 av de wagram 75000 Paris	18/10/2017	19/10/2017
20	AREA	41 bis avenue Bosquet 75007 Paris	05/10/2017	Non réceptionné pour mention destinataire inconnu à l'adresse
20	AREA	260 avenue Jean BRON 69500 BRON	05/10/2017	06/10/2017

4 CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Après étude du dossier et des observations et après échanges avec le maître d'ouvrage, je soussignée Penelope Vincent-Sweet, commissaire enquêteur, arrive aux conclusions suivantes :

Considérant

- que le dossier présenté est conforme aux exigences
- que l'enquête s'est déroulée correctement
- que les notifications individuelles ont été faites dans les règles et reçues par les propriétaires
- que l'emprise prévue n'a pas été contestée, seulement la pertinence de mettre le projet ici plutôt qu'ailleurs

- que l'emplacement du terrain et les aménagements prévus devraient donner satisfaction pour une future aire de grand passage des gens du voyage, d'où mon avis favorable à la DUP
- que les négociations à l'amiable sont entamées depuis un certain temps avec EDF

vu le dossier présenté et les remarques qui précèdent,

au vu des différentes constatations, de l'étude du dossier et mes convictions j'émet un

AVIS FAVORABLE
pour l'emprise du projet

Fait à Fontaine le 26 décembre 2017

Penelope VINCENT-SWEET
Commissaire enquêteur
9 rue du Saint-Eynard
38600 FONTAINE
Tel : 04 76 53 50 41